



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 21 octobre 2016

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHANTEREAU, LEVY, MM. BOURGEOIS, BRUNEAU, CITRON, FEVRIER, MALET, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, MME DAUVILLIERS, Commune nouvelle Le Malesherbois, M. TRIVIAUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, MM. GAUDET et GUERIN, Conseillers départementaux, Mme PALMIERI, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : M. BOUVARD, GUERINET, PICARD.

Autres personnalités : Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BEAUDOIN, Conseillère départementale, MMES FAUTRAT et PASQUET, Commune nouvelle Le Malesherbois, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, Mme NOURY, Conseil régional, Mme PIGNOLET, Conseil départemental du Loiret, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 23 septembre 2016 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention ;
- Regroupement des Offices de tourisme en EPIC : création d'un poste de Chef de projets tourisme ;
- Point sur le Contrat de ruralité du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ;
- Point sur l'avenant à la Convention particulière d'appui financier « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus et les remercie de leur présence. Elle fait part des personnes ayant demandé à être excusées, notamment Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, représentée par le Secrétaire général, et Mme DUBOIS, Député du Loiret. Mme BEVIERE accueille Elsa PALMIERI, développeur territorial pour le Conseil départemental du Loiret.

M. GAUDET précise que le Conseil départemental a recruté 4 développeurs territoriaux. Dans un objectif de simplification de la gestion et de l'optimisation des subventions, ces conseillers ont notamment pour mission de décliner la politique départementale via les enveloppes à destination des Communautés de communes, des communes, notamment les communes de moins de 650 habitants.

Il s'agit également d'éviter une politique de guichet. La volonté des conseillers départementaux du territoire est de travailler à l'échelle des deux cantons de Pithiviers et Malesherbes.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

M. BOUVARD donne pouvoir à M. BRUNEAU ;

M. GUERINET donne pouvoir à M. THION ;

M. PICARD donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Mme BEVIERE, constatant que le quorum est atteint, passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 23 septembre 2016

Mme BEVIERE revient sur les principaux points à l'ordre du jour. Elle précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau.

La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

Mme BEVIERE indique qu'il y a 2 dossiers de CUMA présentés sur la mesure n°34 « Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau ».

- « Acquisition d'un broyeur », CUMA du Sanitas.

La CUMA de la Rimarde envisage l'acquisition d'un broyeur de grande largeur. 4 adhérents s'engagent sur ce projet, répondant à une problématique importante de la CUMA.

Cet outil de dernière génération offre de nouvelles possibilités de broyage et une qualité de travail améliorée. La largeur de travail de 4,80 mètres permet de pouvoir réaliser des chantiers dans diverses situations, avec des parcelles plus ou moins accessibles.

La largeur importante permet des débits de chantier importants, donc de faire face à l'importante surface à broyer.

L'entretien du paysage et du territoire font partie des préoccupations importantes des adhérents. Leurs attentes agronomiques et environnementales vont dans le sens des techniques culturales simplifiées. Cet outil réalise le broyage des pailles, des débris de cultures ainsi que des couverts en intercultures.

De plus, le broyage et le mulchage des résidus, des pailles et des couverts permettent :

- de limiter le lessivage des nitrates vers les nappes phréatiques
- de ne pas avoir d'effet dépressif des pailles sur la culture suivante car la matière organique est mieux décomposée
- d'éviter une destruction chimique des couverts

Les dépenses éligibles s'élèvent à 15 200 € HT.

La subvention régionale demandée est de 5 300 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Acquisition d'un broyeur grande largeur », CUMA de Beaune-la-Rolande.

La CUMA de la Rimarde envisage l'acquisition d'un broyeur de grande largeur. 17 adhérents s'engagent sur ce projet, répondant à une problématique importante de la CUMA.

Cet outil de dernière génération offre de nouvelles possibilités de broyage et une qualité de travail améliorée. La largeur de travail de 6,10 mètres permet de pouvoir réaliser des chantiers dans diverses situations, avec des parcelles plus ou moins accessibles.

La largeur importante permet des débits de chantier importants, donc de faire face à l'importante surface à broyer.

L'entretien du paysage et du territoire font partie des préoccupations importantes des adhérents. Leurs attentes agronomiques et environnementales vont dans le sens des techniques culturales simplifiées. Cet outil réalise le broyage des pailles, des débris de cultures ainsi que des couverts en intercultures.

De plus, le broyage et le mulchage des résidus, des pailles et des couverts permettent :

- de limiter le lessivage des nitrates vers les nappes phréatiques
- de ne pas avoir d'effet dépressif des pailles sur la culture suivante car la matière organique est mieux décomposée
- de semer en simplifiant les façons culturales
- d'éviter une destruction chimique des couverts

Les dépenses éligibles s'élèvent à 29 200 € HT.
La subvention régionale demandée est de 10 200 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE précise que le nouveau solde de la mesure n°34, après acceptation de ces deux dossiers, est de 54 400 €.

Regroupement des Offices de tourisme en EPIC : création d'un poste de Chef de projets tourisme

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE, qui rappelle l'historique du travail sur l'organisation touristique du territoire. Il explique l'intérêt de créer le poste de Chef de projets tourisme pour concrétiser la constitution de l'EPIC.

Pour mémoire, la compétence tourisme sera effective au 1^{er} janvier 2017 pour les Communautés de communes.

La mission de 6 mois doit permettre de préparer la mise en œuvre et le fonctionnement de l'EPIC et de formaliser les partenariats entre les acteurs touristiques, les collectivités du Pays.

Mme BESNIER indique que la Région avait émis un avis favorable de principe pour cofinancer le poste de chargé de mission tourisme, mais à l'échelle du GAL.

M. MALET explique que l'organisation du tourisme sur le Montargois s'élabore via les Communautés de communes et non via le Syndicat de Pays. Il indique que les deux territoires ne sont pas au même niveau de développement dans l'élaboration du schéma touristique et dans l'organisation territoriale.

David VOYER précise que, dès la candidature au CRST, le Pays ne s'orientait pas sur un recrutement à l'échelle du GAL mais bien du seul Pays. Il confirme que l'avancement des deux démarches n'est pas au même stade. Il rappelle que des passerelles et des actions complémentaires entre le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et le Pays Gâtinais et/ou l'agglomération Montargoise sont à construire. Il rappelle également que les deux territoires ne portent pas strictement sur les mêmes atouts touristiques, dès lors, la mission du chef de projets ne peut pas s'élargir au Gâtinais.

Mme BESNIER revoit le dossier compte tenu de ces précisions.

Mme BEVIERE indique qu'un courrier de l'Office de tourisme de Pithiviers a été envoyé à l'attention de la ville de Pithiviers et de la Communauté de communes Le Cœur du Pithiverais pour travailler à des solutions pour l'Office de Pithiviers.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau approuve à l'unanimité la création du poste de Chef de projets tourisme.

Point sur le Contrat de ruralité du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Mme BEVIERE passe la parole à M. TRIVIAUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers. Il rappelle qu'il y a une dotation de 1,5 millions d'euros pour le Loiret.

Il remercie le Pays pour le travail de recensement des projets, en rappelant que l'objectif est de mobiliser le bon financement avec un phasage qui pourrait correspondre avec le calendrier prévisionnel pour préparer l'accord cadre puis le Contrat de ruralité.

M. TRIVIAUX rappelle la tenue du Comité de pilotage le 15 novembre en Sous-préfecture et donne la liste des membres de ce comité.

M. NOLLAND l'interroge par rapport à l'audit pathologique de l'église St Grégoire-St Salomon. Il demande que ce dossier puisse être inscrit sur le volet n°6 « Cohésion sociale ».

M. TRIVIAUX interrogera les services de la Préfecture sur ce point.

Mme BEVIERE interroge Mme BESNIER sur le financement des projets par la Région Centre-Val de Loire, hors CRST.

Mme BESNIER précise que les subventions régionales seront issues exclusivement des CRST.

Point sur l'avenant à la Convention particulière d'appui financier « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, Agent de développement. Il rappelle que l'objectif est de finaliser le projet d'avenant à la convention particulière d'appui financier avant la fin de l'année. Des interrogations subsistent quant au pourcentage à inscrire, notamment pour les projets de modernisation de l'éclairage public. Un contact va être pris avec le SIERP pour caler les modalités.

Le taux maximum de TEPCV est de 80%. Ce taux pourra être appliqué aux acquisitions de véhicules électriques et l'achat de bornes de rechargement.

Affaires diverses

- Plan inondations.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme BESNIER. La Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire explique la modification quant au financement des projets.

Contrairement à la décision prise lors du Bureau précédent, les subventions aux collectivités seront instruites via l'enveloppe fongible, dont 131 000 € sont versés depuis le dispositif ID en campagne, qui se transforme en A vos ID et qui passe de 631 000 € à 500 000 € ; c'est ce différentiel qui, basculé sur l'enveloppe fongible, permet de cofinancer le plan inondation.

Mme BEVIERE liste les projets retenus dans ce cadre. La commune de Dadonville en fait bien partie.

Mme BESNIER précise que les premiers dossiers seront vus lors de la Commission Permanente Régionale d'octobre, les suivants sur celle de novembre.

- A vos ID.

Mme BESNIER indique les modifications principales de ce dispositif par rapport à ID en campagne, les thématiques concernées, les critères d'éligibilité. Ces derniers sont simplifiés pour une meilleure compréhension par les porteurs de projets.

- Recours pour la maternité.

Mme BEVIERE informe les élus de la réponse de l'ARS Centre-Val de Loire sur le recours gracieux formulé par le Pays. Ce courrier confirme la fermeture de la maternité.

Mme BEVIERE donne lecture de ce courrier.

- Programme LEADER.

Mme BEVIERE présente la plaquette de communication sur le programme LEADER et le GAL « Pithiverais & Gâtinais », réalisée en interne.

- Lettre d'information du SCoT en révision.

Mme BEVIERE présente la Lettre numéro 1, éditée en octobre.

- Projet « Jardiner au naturel ».

Mme BEVIERE rappelle le projet que souhaite mettre en œuvre le Pays en 2017. Il s'agit de réaliser des actions de communication et de sensibilisation à destination des jardiniers amateurs du territoire en partenariat avec les jardinerie. Ce projet est le pendant du programme « Objectif 0 pesticide » des collectivités et des actions de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs.

La Présidente rappelle que leur utilisation sera interdite au grand public dès janvier 2019.

Le projet pourrait être financé sur le volet Trames verte et bleue du CRST.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau approuve à l'unanimité la mise en œuvre du projet « Jardiner au naturel ».

- Dates à retenir.

Atelier phase 2 pour le Schéma de développement économique à la Communauté de communes du Bellegardois, le 25 octobre à 14h et le 26 octobre à 9h pour le « bloc ouest ».

La Présidente rappelle la signature officielle du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, dans les locaux du futur Atelier-Musée de l'Imprimerie à Malesherbes. Le rendez-vous est fixé le 27 octobre à 17h30.

Le 2 novembre : Comité syndical, dont le thème abordé sera exclusivement le SCoT. La réunion se tiendra à Dadonville à 17h30.

Le 8 novembre après-midi : Forum santé du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Il s'agit de lancer officiellement la démarche Contrat Local de Santé sur le territoire.

16 décembre : Comité de pilotage élargi au Comité syndical. Il s'agira de travailler sur le Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises du Pays. La réunion se tiendra à Bellegarde à 17h30.

- Politique contractuelle du Conseil départemental du Loiret.

Mme BEVIERE passe la parole à Elsa PALMIERI, développeur territorial sur le Nord Loiret, qui présente brièvement la nouvelle politique du Département vers les territoires. Les 4 développeurs territoriaux sont répartis sur l'ensemble du territoire départemental. Ils travaillent principalement sur les volets 2, 3 et 4 du « Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants ».

Le volet n°2 comprend des aides pour les projets à dimension supra-communale. Des contrats de 3 ans sont passés entre le Conseil départemental et les Communautés de communes. Les dotations seraient les suivantes :

837 379 € pour la CC de la Plaine du Nord Loiret.

1 201 456 € pour la future CC du Pithiverais (« bloc ouest »).

1 165 049 € pour la future CC du Pithiverais-Gâtinais (« bloc est »).

Le volet n°3 concerne les projets à rayonnement communal. Un appel à projets annuel sera lancé début 2017.

Une enveloppe spécifique d'environ 6 millions d'euros est dédiée pour les collectivités de moins de 650 habitants.

Le volet n°4 concerne les projets à échelle départementale et supra-départementale, soit plutôt à destination des agglomérations. 35 millions d'euros sont provisionnés.

Comme le précisait M. GAUDET en introduction, l'objectif est que chaque projet porté par les collectivités puisse trouver une solution financière via l'un de ces volets.

Mme PALMIERI rappelle l'importance de la recherche de cohérence avec les autres politiques, telles que les contrats de ruralité, le CRST, la DETR, etc.

M. GAUDET précise que des derniers arbitrages sont encore à faire.

Mme BEVIERE indique que Mme PALMIERI sera invitée aux Bureaux du Pays (en lieu et place de Mme PIGNOLET). Elle souhaite la réciprocité au niveau du Conseil départemental.

- Prochain Bureau.

Le Bureau de novembre se tiendra le vendredi 18 novembre à 17h30.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h.

Monique BEVIERE, Présidente